



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E14517

VALABLE JUSQU'AU 06/07/2024

ÉDITÉ LE 22/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 381229095

Siret : 381 229 095 00033

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 3255960

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144634818

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144634818

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : CADOR PAPIN

8 RUE PEGASE
ZA DE L'ETOILE
72650 TRANGE

Téléphone : 02 43 27 77 71

Portable : 06 21 41 42 54

Fax :

Site Internet : www.cadorpapin.fr

E-mail : compta@cadorpapin.fr

Responsabilité légale :

CADOR MATTHIEU CO-GÉRANT / PAPIN SÉBASTIEN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	03/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.